

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Jousaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget primitif pour l'exercice 2020 du Budget principal adopté par délibération n° DG19_131 du Conseil Municipal du 11 décembre 2019,

Le Budget supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2020 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	-317 567,00		70 – Produits services, domaine et ventes diverses	-1 085 310,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	239 374,00		73 – Impôts et taxes	-239 142,00	
	67 – Charges exceptionnelles	21 753,00		74 – Dotations et participations	-96 602,50	
	023 – Virement à la section d'investissement		-1 628 035,77	75 – Autres produits de gestion courante	-92 400,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		171 021,27			
	Total	-56 440,00	-1 457 014,50	Total	-1 513 454,50	0,00
	Total de la section de fonctionnement	-1 513 454,50		Total de la section de fonctionnement	-1 513 454,50	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	65 664,68		13 – Subventions d'investissement	593 293,41	
	204 – Subventions d'équipement versées	-75 600,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-1 792 448,38	
	21 – Immobilisations corporelles	1 919 701,16		10 – Dotations, fonds divers et réserves	114 993,00	
	23 – Immobilisations en cours	-555 656,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 850 404,96	
				27 – Autres immobilisations financières	324 625,88	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	335 000,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		-1 628 035,77
				040 – Opérations d'ordre entre sections		171 021,27

041 – Opérations patrimoniales		165 504,00	041 – Opérations patrimoniales		165 504,00
Total	1 354 109,84	165 504,00		3 425 868,87	-1 291 510,50
001 – Résultat reporté	614 744,53				
Total de la section d'investissement	2 134 358,37		Total de la section d'investissement	2 134 358,37	
Total du BS 2020	620 903,87		Total du BS 2020	620 903,87	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2020

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement du budget de l'exercice.

Il permet, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, l'inscription des restes à réaliser constatés lors du vote du compte administratif 2019.

Il permet également d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le budget supplémentaire 2020 s'inscrit dans le contexte de crise sanitaire actuelle et modifie le Budget Primitif 2020 pour tenir compte de ses conséquences financières pour la Ville :

- annulation de crédits en dépenses et en recettes suite à la fermeture des services et équipements communaux et à l'annulation d'événements
- annulation de crédits en recettes suite aux délibérations d'exonérations votées lors du Conseil Municipal du 13 mai 2020 (loyers, TLPE, redevances d'occupation du domaine public)
- inscription de nouveaux crédits pour les dépenses supplémentaires liées au COVID
- annulations de crédits en dépenses d'équipement du fait du report de chantiers et d'acquisitions prévus au BP 2020.

Il ajuste également les crédits en recettes des notifications reçues (Dotation Globale de Fonctionnement, bases fiscales prévisionnelles pour 2020, subventions...).

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 2019 est affecté intégralement à la réduction du besoin d'emprunt d'équilibre du budget 2020.

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020	DM 2020	Total BP+DM 2020	BS 2020	Total BP+DM+BS 2020	Évolution entre le BP et le BS
011- charges générales	8 506 327 €	-260 000 €	8 246 327 €	-317 567 €	7 928 760 €	-6,79 %
012 – charges de personnel	22 279 887 €	0 €	22 279 887 €	0 €	22 279 887 €	0,00 %
014 – atténuations de produits	302 200 €	0 €	302 200 €	0 €	302 200 €	0,00 %
65 – autres charges de gestion courante	3 744 021 €	0 €	3 744 021 €	239 374 €	3 983 395 €	6,39 %
66 – charges financières	395 427 €	0 €	395 427 €	0 €	395 427 €	0,00 %
67 – charges exceptionnelles	23 500 €	260 000 €	283 500 €	21 753 €	305 253 €	1198,95 %
Total des DRF	35 251 362 €	0 €	35 251 362 €	-56 440 €	35 194 922 €	-0,16 %

La crise sanitaire a entraîné la fermeture des services et équipements municipaux ainsi que l'annulation d'événements, ce qui entraîne l'annulation de crédits prévus au BP.

A la décision modificative n °1 du mois de mai, il avait déjà été intégré une annulation de crédits pour 260 000 € sur le chapitre 011 (denrées, alimentaires, fluides et événementiel) pour financer sur le chapitre 67 le fonds de soutien aux commerces.

Le budget supplémentaire intègre les annulations de crédits suivantes :

- charges générales (denrées alimentaires, fluides, ménage, frais de sécurité incendie...) : - 278 K€
- événementiel (festival Big Bang, Jalle House Rock, fête du sport...) : -187 K€

La crise sanitaire a également entraîné des dépenses supplémentaires :

- achat de protection pour les agents (masques, gel, gants, blouses, sécurisation des accueils) pour 121 K€
- achat de masques à destination de la population : 46 K€

La municipalité a décidé de verser des primes aux agents de la Ville et du CCAS et de ses établissements mobilisés pendant la crise et ayant distribué les masques.

Pour les agents de la Ville, le montant des primes versées s'élève à 64 K€. Le budget supplémentaire ne prévoit pas de crédits complémentaires au chapitre 012 dans la mesure où les retards pris dans les recrutements prévus en 2020 en raison du COVID permettent de les financer.

Pour les agents du CCAS et de l'EHPA Flora Tristan, le budget supplémentaire intègre l'inscription de crédits pour une subvention afin de verser ces primes à leurs agents (15 594 €).

Concernant l'EHPAD Simone de Beauvoir, les primes versées aux agents mobilisés pendant la crise sont prises en charge par l'ARS, ne nécessitant pas ainsi de financement de la Ville. Par



contre, la crise sanitaire a entraîné des pertes de recettes pour l'EHPAD de 15 500 € (accueil de jour, et hébergement temporaire et permanent) et des dépenses supplémentaires (renfort en personnel pour 48 K€ et équipement COVID pour 4 500 €). Le budget supplémentaire intègre donc une subvention de 68 K€ à destination de l'EHPAD pour compenser l'impact financier du COVID.

La Ville souhaite apporter son soutien aux familles les plus fragilisées par l'attribution de chèques multiservices pour l'achat de produits d'alimentation, par le biais du CCAS. Le budget supplémentaire intègre donc une subvention de 133 700 € pour permettre au CCAS de verser cette aide.

Suite à la délibération du 13 mai dernier sur le plan de soutien aux associations, il convient de compléter l'enveloppe des subventions aux associations de 20 000 € (chapitre 65).

Recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Total BP+BS 2020	Évolution entre le BP et le BS
013 – atténuations de charges	90 000 €	0 €	90 000 €	0,00 %
70 – produits des services	4 246 216 €	-1 085 310 €	3 160 906 €	-25,56 %
73 – impôts et taxes	28 914 321 €	-239 142 €	28 675 179 €	-0,83 %
74 – dotations et participations	5 388 275 €	-96 602 €	5 291 673 €	-1,79 %
75 – autres produits de gestion courante	637 527 €	-92 400 €	545 127 €	-14,49 %
76 – produits financiers	2 600 €	0 €	2 600 €	0,00 %
77 – produits exceptionnels	46 000 €	0 €	46 000 €	0,00 %
Total des RRF	39 324 939 €	-1 513 454 €	37 811 485 €	-3,85 %

Le chapitre 70 des produits des services est fortement impacté (-1,085 M€) par les pertes de recettes des usagers suite à la fermeture des services et des équipements municipaux durant cette crise sanitaire (restauration scolaire, APS, CLAE, espace aquatique, écoles de musiques et de danse, médiathèques...).

Afin de soutenir les entreprises et commerces locaux, la Ville a voté au conseil municipal du 13 mai dernier des exonérations de loyers, de redevances d'occupation du domaine public et de TLPE ainsi que la gratuité des droits de place du marché jusqu'en septembre. Le budget supplémentaire ajuste les crédits prévus au chapitre 73 et 75 de ces pertes de recettes (152 K€).

Les annulations d'événements (Festival Big Bang, Jalle House Rock) en raison de la crise sanitaire font également perdre des recettes des partenaires (chapitre 74 -281 K€).

L'État a mis en place une contribution à destination des collectivités territoriales pour l'achat de masques (délibération à l'ordre du jour de ce même conseil). La Ville percevra à ce titre un

montant de 33 335,50 € (chapitre 74).

Suite à la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2020 (état 1259) et de rôles supplémentaires au titre de 2019, le Budget Supplémentaire ajuste le produit fiscal attendu de -172K € (impact de la revalorisation des bases des locaux industriels et commerciaux) et le montant des allocations compensatrices de +45 590 €.

La dotation globale de fonctionnement a été notifiée pour un montant de 968 984 €. Le montant inscrit au BP est donc augmenté de 27 861 €. La DGF entre 2019 et 2020 baisse de 157 K€ suite à l'écêtement opéré par l'État.

Le solde de la section de fonctionnement pour les mouvements réels est de -1 457 014,50 €.
L'autofinancement (épargne brute) dégagé de la section de fonctionnement se dégrade et ressort à 2 616 562 € au BS 2020.

L'épargne nette (épargne brute à laquelle est déduite le remboursement du capital de la dette) dégagée du BS reste positive (234 K€).

Il est inscrit en dépenses d'ordre 171 021,27 € pour des compléments de crédits pour les dotations aux amortissements. Ce montant se retrouve en recettes d'ordre d'investissement.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement (dépenses d'ordre) est réduit de -1 628 035,77 €.

Cette somme se retrouve en recettes d'ordre à la section d'investissement.

➤ **Section d'investissement :**

Comme annoncé dans l'introduction, le Budget Supplémentaire intègre, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice 2019 et, d'autre part, l'inscription des restes à réaliser constatés lors du vote du Compte Administratif 2019.

La reprise des résultats de 2019 se traduit par l'inscription de crédits :

- en dépenses d'investissement au compte 001 « solde négatif reporté de l'année N-1 » pour 614 744,53 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 3 850 404,96€.

Les crédits reportés de 2019 sont :

- en dépenses de 2 633 163,84 €,
- en recettes de 322 879,52 €.

Le résultat net de 2019 est ainsi de 925 376,11 €.

Le Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 en dépenses et en recettes d'investissement.



Dépenses réelles d'investissement : -1 279 054 €

	BP 2020	BS 2020	Reports	Total BP+BS+RE 2020	Évolution entre le BP et le BS
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23	12 031 246 €	-1 279 054 €	2 633 164 €	13 385 356 €	11,25 %

Le montant des subventions d'équipement aux associations suite au vote lors du Conseil Municipal de février dernier est ajusté (+4 400 €) pour les porter à un montant total de 19 200 € sur 2020 (chapitre 204).

La crise sanitaire a entraîné des reports de chantiers prévus au BP 2020.

Le Budget Supplémentaire ajuste les crédits des dépenses d'équipements en fonction :

- crédits de paiement de l'autorisation de programme de la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France : -700 000 € (CP au BP 2020 de 3 M€)
- crédits pour les travaux de gros entretien du patrimoine existant : -248 673€

Des acquisitions foncières prévues au BP 2020 ne vont pouvoir se réaliser en 2020 pour 293 400 € dont l'acquisition du terrain Pineau à Berlican.

Les crédits inscrits de 80 K€ pour la surcharge foncière d'une opération de construction de logements sociaux à Gajac sont annulés du fait du retard pris dans l'étude du dossier.

Recettes réelles d'investissement : 3 102 989 €

Chapitre	BP 2020	BS 2020	Reports	Total BP+BS+RE 2020	Évolution entre le BP et le BS
13 – subventions d'investissement	384 715 €	270 414 €	322 879 €	978 009 €	154,22 %
16 – emprunt et dettes	7 859 671 €	-1 792 448 €	0 €	6 067 223 €	-22,81 %
10 – dotations, fonds divers et réserves	1 733 000 €	114 993 €	0 €	1 847 993 €	6,64 %
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	3 850 405 €	0 €	3 850 405 €	
165 – dépôts et cautionnements reçus	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	0,00 %
27 – autres immobilisations financières	4 500 €	324 626 €	0 €	329 126 €	7213,91 %
024 – produits des	372 000 €	335 000 €	0 €	707 000 €	90,05 %

cessions d'immobilisations					
Total des RRI	10 373 886 €	3 102 989 €	322 879 €	13 799 755 €	33,02 %

Le Budget Supplémentaire intègre le résultat 2019 du budget annexe de la production d'énergie pour 161 623,53 € au titre de l'avance effectuée par le Budget Principal à la création de ce budget annexe.

Il intègre également le résultat 2019 du budget annexe Galaxie pour 163 002,35 € au titre de l'avance effectuée par le budget principal à ce budget annexe pour l'aménagement de Galaxie 4.

Il comprend également les crédits pour des cessions :

- maison au 8b rue Georges Bizet à Cérillac pour 250 000 €
- terrain ZA Berlincan pour 85 000 €.

Le Budget Supplémentaire comprend l'inscription de crédits pour des subventions d'équipement suite aux notifications (chapitre 13) :

- +168 000 € du Département pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme,
- +110 514 € de Bordeaux Métropole pour l'achat et la pose des horodateurs.

Il comprend enfin un complément de crédits de 114 993 € suite à la notification définitive de Bordeaux Métropole du reversement de Taxe Locale d'Équipement et de Taxe d'Aménagement (chapitre 10), ce qui porte cette recette à 815 K€ sur 2020.

Le besoin d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2020 est réduit de 1,792 M€.

Le montant d'emprunt pour 2020 s'élève ainsi à 6,067 M€.

L'encours de dette au 31/12/2020 s'élèvera ainsi à 21,331 millions d'euros.

Dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire réduisant fortement l'épargne brute, la capacité de désendettement de la Ville au 31 décembre 2020 passe à 8,15 années.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_083
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_083-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
Nom original :		
DG20_083.pdf	application/pdf	2274149
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2274149

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h46min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h46min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h46min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h49min00s	Reçu par le MI le 2020-07-21